

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 4 (1938)

Heft: 68

Artikel: Dernières nouvelles : contrôle des importations de films
cinématographiques

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-734284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dernières nouvelles

Contrôle des importations de films cinématographiques.

Dans sa séance de lundi, le Conseil fédéral a pris un arrêté subordonnant l'importation de films cinématographiques impressionnés à la délivrance d'un permis d'importation du Département de l'intérieur et autorisant ce département à fixer des contingents individuels pour l'importation des films spectaculaires. Le but de cet arrêté est avant tout d'instituer un contrôle exact des importations, sans lequel il n'est pas possible d'étudier rationnellement les problèmes de politique cinématographique. Si le Conseil fédéral a accepté en avril 1938 le postulat du Conseil national selon lequel il est nécessaire, pour des raisons nationales, économiques et morales, de régler au plus tôt la question du cinéma en Suisse, il a dû reconnaître que, dans les circonstances actuelles et en l'état de la production cinématographique suisse, l'importation des films constitue en un certains sens le point capital du problème du cinéma dans notre pays. Il importait, par conséquent, de régler provisoirement cette matière, ainsi que la commission fédérale du cinéma, désormais remplacée par la Chambre suisse du cinéma, l'a proposé à l'unanimité.

Au point de vue juridique, l'arrêté du Conseil fédéral se rattache au système de la «imitation des importations» fondé sur les arrêtés fédéraux des 14 octobre 1933 et 23 décembre 1937 concernant les mesures de défense économique contre l'étranger. La commission d'expert pour le tarif douanier et la limitation des importations, que le Conseil fédéral a consultée dans cette affaire, a admis à l'unanimité que les conditions requises pour l'utilisation de cette base juridique étaient remplies. L'arrêté du Conseil fédéral ne touche en rien à la censure cinématographique, laquelle reste de la compétence des cantons.

Ainsi que le Conseil fédéral l'y a autorisé, le Département de l'intérieur déléguera au secrétariat de la Chambre suisse du cinéma son pouvoir d'accorder les permis d'importation, sous réserve du droit de recours. Les mesures de contingentement seront prises par le Département de l'intérieur.

L'arrêté du Conseil fédéral entrera en vigueur le 12 octobre 1938.

Sur les écrans du monde

SUISSE.

A la date du 11 juillet, il a été créé un Office Helvétique du Film, qui comprend des représentants de toutes les industries intéressées au cinéma, tous de nationalité suisse, et qui a pour mission d'établir les bases législatives et administratives d'une politique du film en vue de développer les intérêts économiques et sociaux du pays, en opérant en collaboration avec les cantons. Le président de cet organisme est le Dr A. Strieger, de Winterthour. Les premières questions qui vont se poser sont les suivantes: réalisation d'une production nationale, création d'une critique du film indépendante, organisation de la censure (cantionale et fédérale), fondation d'un organe de presse indépendant, etc.

On tourne à Villeneuve.

Une société franco-suisse d'entreprises cinématographiques a choisi le coin champêtre de Louchette, à l'embouchure de l'Eau-Froide, à Villeneuve, pour y tourner un film concernant la frontière franco-suisse, avec le concours de douaniers suisses. De nombreux curieux suivent avec intérêt le travail minutieux des cinéastes.

FRANCE.

Harry Baur revient au théâtre.

Harry-Baur ne jouera pas Volpone à l'écran, le film tiré de la pièce de Jules Romains ayant dû, faute de crédits suffisants, être abandonné.

Harry-Baur va accomplir une longue tournée théâtrale en divers pays. Après quoi, il reviendra à l'écran et compte incarner un Honoré de Balzac tel que le conçoit Paul Morand.

GRANDE BRETAGNE.

Diplomate et scénariste.

On sait qu'Alexandre Korda va produire Burmese Silver, un film dont le scénario a été écrit par le grand diplomate anglais sir Robert Vansittart, en collaboration avec Edward Thompson.

On chuchote à Londres qu'une star d'Hollywood viendrait bientôt à Denham... pour créer le principal rôle féminin.

Cette vedette sera Sigrid Gurie, dont le succès est grand à Hollywood où elle tourna déjà «Les Aventures de Marco Polo» et «La Casbah d'Alger» aux côtés de Charles Boyer.

Sigrid Gurie — une Nordique comme Greta Garbo — a été découverte par Samuel Goldwyn. Voudra-t-il la prêter à Korda?

Des bruits courrent à Londres sur la fusion de deux grands trusts du Cinéma, la Gaumont-British et l'Odeon, qui disposent respectivement de 320 et 160 salles; le nouveau trust disposerait donc de presque 500 salles et se trouverait sur le même rang que l'Associated British qui dispose également d'environ 500 salles.

Un arrêté récent impose certaines obligations aux Directeurs pour supprimer certains abus. S'ils conservent le droit de modifier le prix des places suivant le film et suivant le jour de la semaine, il leur est interdit de le modifier au cours d'une journée; le plan de la salle avec les prix des diverses catégories doit être affiché bien en vue, et il est interdit de réserver des places disponibles dans les catégories bon marché. Les Directeurs ont protesté et chargé leur Association de présenter une demande d'annulation au Parlement.

En réponse aux récentes mesures destinées à empêcher les Directeurs d'essayer de laisser libres les places bon marché et d'obliger les clients à occuper les places chères, un Directeur fournit des chiffres qui montrent que le public afflue de plus en plus vers les places bon marché et que les Directeurs n'y peuvent rien. En comparant le chiffre des entrées et le chiffre des recettes de deux périodes, ce Directeur constate par exemple que si les entrées ont diminué de 1,7%, les recettes ont fléchi de 20%.

Le British Film Institute est en train de faire distribuer des milliers de circulaires dans toutes les organisations sociales et d'instruction, administrations, etc..., contenant un questionnaire à remplir par les jeunes gens, leur demandant leurs préférences et leurs désiderata concernant l'art cinématographique. Le British Film Institute rendra compte des réponses reçues et de leurs tendances dans une réunion publique qui se tiendra cet hiver.

Un Congrès, représentant des Associations féminines de quatorze nations, s'est réuni récemment à Edimbourg, et a émis un vœu en faveur d'une action de propagande destinée à achever la disparition des films d'horreur et des films de gangsters et à développer la production des films artistiques et culturels.

CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site - Tél. 22.094

Réalisation de tous travaux	Ausführung aller technischen techniques
--------------------------------	---